

# Association Villeneuve la Comtesse Environnement

## 17 330 Villeneuve la Comtesse

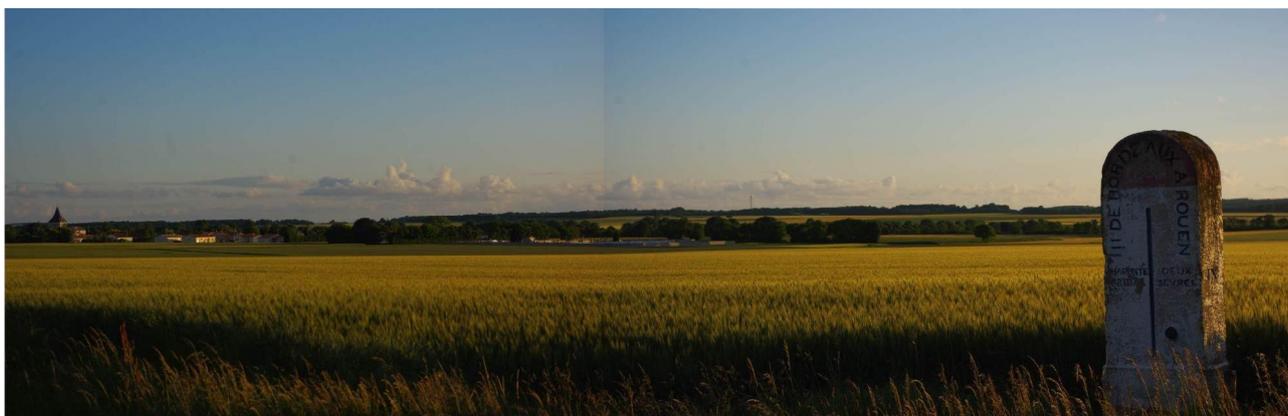
Information sur le projet de parc industriel éolien  
sur les communes de Villeneuve la Comtesse et Vergné

L' Association Villeneuve la Comtesse Environnement et les collectifs de Villeneuve la Comtesse, Vergné, les Connillères, Villenouvelle, les Essarts, la Lignate, Tout-y-Faut et La Croix Comtesse sont opposés au projet d' implantation du site industriel éolien de Villeneuve la Comtesse et Vergné.

La France, en ratifiant en décembre 2006, la Convention Européenne du Paysage de Florence, a « *reconnu juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité* ». Le Schéma Régional Éolien de la région Poitou-Charentes déclare : « *... les transformations paysagères doivent faire l'objet d'attentions particulières afin de répondre aux objectifs de qualité contribuant à la qualité de vie des populations et à l'épanouissement des êtres humains* ».

Villeneuve la Comtesse et La Croix Comtesse sont enracinés dans un paysage de plaine avec très peu de relief. Villeneuve la Comtesse est situé dans une très légère cuvette bordée par des collines de faible altitude: au sud celle de Tout-y-Faut - La Lignate, à l'ouest celle juste derrière l'autoroute et au nord celle de Saint Etienne la Cigogne. A l'est, elle descend vers la vallée de la Boutonne et la forêt de Chizé.

Le clocher de l'église et le donjon du Château de Villeneuve la Comtesse font chacun environ vingt mètres de hauteur. Tous deux s'intègrent de manière discrète et non agressive dans ce paysage à l'image du tempérament paisible du Charentais.



Plaine de Villeneuve la Comtesse vue du nord à la frontière départementale  
entre la Charente Maritime et les Deux-Sèvres.  
Le clocher de Villeneuve la Comtesse apparaît à l'extrême gauche de la photographie.

L'implantation de sept éoliennes industrielles de 130 m de hauteur chacune, c'est à dire 6 à 8 fois plus hautes que le clocher serait un non-sens et une véritable agression dans ce paysage. Les dimensions verticales en cause sont sans commune mesure avec celles des repères traditionnels qui ponctuent ou structurent ce paysage.

La présence et le mouvement de ces éoliennes associés à ceux déjà visibles de la Benate et Migré (en cours de construction) deviendraient une agression visuelle permanente. Les éoliennes détruiraient ce paysage typique du Poitou Charente, l'âme de la plaine de Villeneuve la Comtesse et par conséquence le cadre de vie de la population.



Des éoliennes de 130m de hauteur à 2 km ne s'intègrent pas dans ce paysage plat.



Les éoliennes de La Benate sont déjà très présentes dans le paysage pourtant à plus de 8 km et forment déjà le décor de fond de l'église de Villeneuve la Comtesse.



La présence des éoliennes industrielles entrainerait la perte de l'authenticité et du caractère naturel des couchers de soleil de toutes les communes à l'Est du parc industriel (Villeneuve la Comtesse, La Croix Comtesse et Vergné)

Plusieurs dizaines de personnes de Villeneuve la Comtesse, La Croix Comtesse, Vergné La Cavaterie etc ... seraient fortement touchées par la présence sans obstacle de toutes les éoliennes depuis les fenêtres de leurs maisons:



A Villeneuve la Comtesse



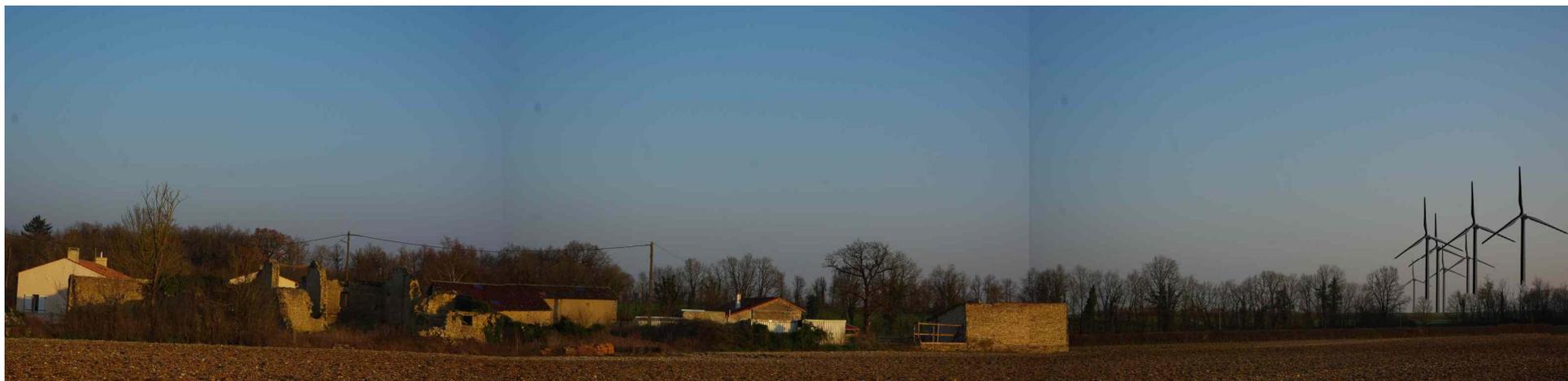
A Vergné



A La Croix Comtesse



A la Cavaterie



A la Brousse



Aux Chaumes

Tout ceci conduirait à une dégradation au Paysage, du cadre de vie des riverains et par conséquent, une atteinte aux fondements même de l'identité régionale au sens défini par la Convention Européenne du Paysage de Florence.

Le site industriel et les nombreux autres déjà en place ou à venir, dégraderaient l'environnement de patrimoine commun culturel :



Eoliennes industrielles  
de La Benate



Château de Villeneuve la Comtesse



Eoliennes industrielles  
de Villeneuve la Comtesse et Vergné

De nombreuses machines se positionneraient en fond de décors du Château de Villeneuve la Comtesse.



L'église romane Saint Révérend  
de La Croix Comtesse



Les machines de Villeneuve se positionneraient en fond de décors de l'église de La Croix Ctesse.

Ce parc conduit à une dégradation du Patrimoine commun

Les riverains considèrent que la présence de ces machines industrielles nuit à leur qualité de vie (agitation, bruit, clignotements lumineux blanc et rouges diurnes et nocturnes...) :



(Eclats lumineux des éoliennes du site industriel de La Benate à 8 km de Villeneuve la Comtesse)

La recommandation de l'Académie de Médecine n' a pas été prise en compte

Il est connu et fréquemment rapporté en particulier par les habitants du Lévézou dans l' Aveyron, que les éoliennes industrielles produisent des bruits audibles malgré les double-vitrages : ronronnements, sifflements, bruit lancinant, entêtant au passage de chaque pale devant le mât... Nuit et jour, ces bruits permanents entraînent des troubles chez les riverains.

Dans sa recommandation du 14 mars 2006, l' Académie de Médecine propose aux pouvoirs publics que « *soit suspendue la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1 500 mètres des habitations* » (annexe 14). Une interpolation simple basé sur la proportionnalité à la puissance donne une distance minimum de 1 200 m pour des machines de 2 MW. L' Académie de Médecine poursuit que le « *... risque actuellement vraisemblable pour les populations est celui d'un traumatisme sonore chronique, dont les paramètres physiopathologiques de survenue sont bien connus, et dont l'impact dépend directement de la distance séparant l'éolienne des lieux de vie des populations riveraines* ».

**Or, le projet de MAIA-EOLIS / MSE La Prévoterie prévoit des machines à moins de 900 m des habitations mettant ainsi à risque les populations (Vergné, La Cavaterie, etc ...).**

Les riverains n' acceptent pas la prolifération de projets éoliens autour de leurs communes: plus de 48 éoliennes dans un paysage plat à moins de 10 km! il s' agit d' un mitage industriel incontrôlé de la campagne et d'un encerclement de leur pays. Ces machines et leurs mouvement seraient oppressantes :

- Parc de Coivert-Villeneuve la Comtesse à l'est (6 machines industrielles en étude),
- La Benate au sud (6 machines industrielles en fonctionnement - photo 2)
- Nachamps Courant au sud-ouest (7 machines industrielles de 150 m de hauteur accepté)
- Bernay Saint Martin Ouest (8 machines industrielles en fonctionnement),
- Migré à l'ouest (6 machines industrielles en cours de construction)
- Villeneuve la Comtesse de l'ouest jusqu' au nord-ouest (7 machines industrielles).
- Marsais à l'ouest (8 machines industrielles)

### Trop c' est trop ! 48 machines sur moins de 10 km

L' impact économique serait très négatif sur l'activité touristique en particulier sur plusieurs Gites Touristiques:



### Impact catastrophique sur l' activité touristique

La perte de valeur du patrimoine immobilier serait considérable et catastrophique pour des dizaines d' habitants de la Plaine de Villeneuve la Comtesse.

les sociétés MAIA- EOLIS et MSE La Prévoterie déclarent que : « *l'immobilier à proximité d'éoliennes n'est pas dévalué* ». Cet argument n'est pas factuel et sans fondement. En revanche, EXPLORIMMO a publié le 2 février 2014 (Annexe 11), les résultats d'une étude menée sur 1 million de logements en Angleterre et au Pays de Galles par le London School of Economics sur 12 ans : une maison à 2 km d'éoliennes installées perd en moyenne 11 % de sa valeur.

*EXPLORIMMO - FIGARO CLASSIFIEDS*

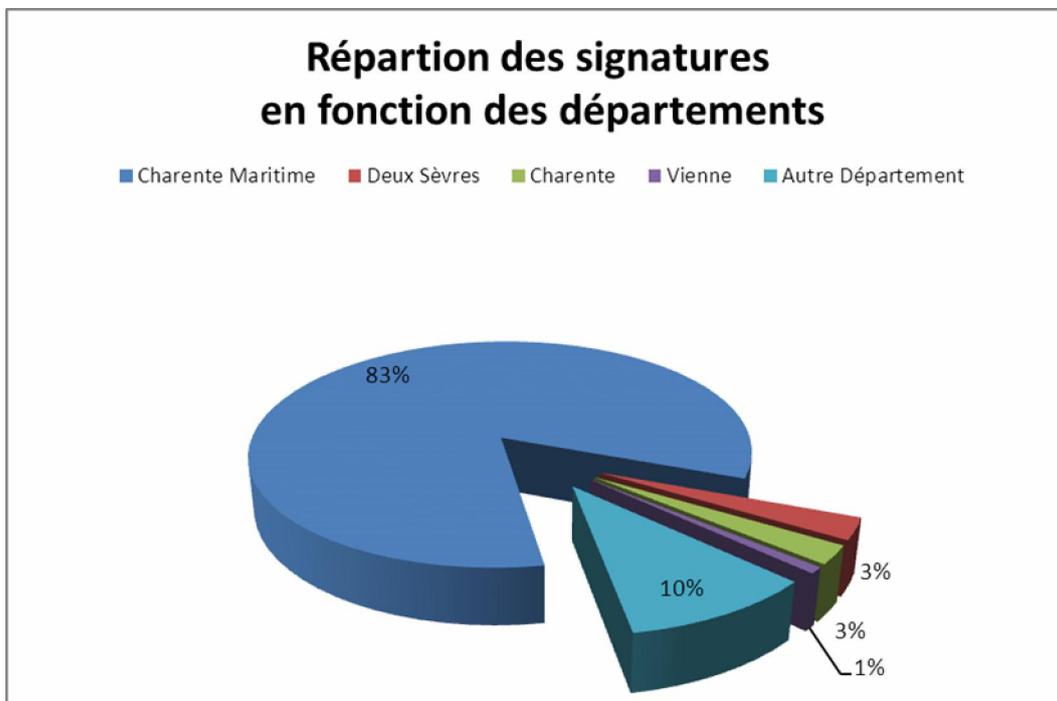
*Siège social : 1/3 rue LA FAYETTE – 75009 PARIS*

De nombreuses maisons de Villeneuve la Comtesse, Vergné, La Cavaterie, Las Connillères, La Brousse, Les Chaumes etc ... seront invendables. Comme dit un habitant du Lévezou à propos des maison qui ont des éoliennes en fond de décor « *ce n'est pas parce qu'il y a des éoliennes que les maisons sont à vendre mais c'est parce qu'il y a des éoliennes que les maisons ne trouvent pas d'acquéreur* »

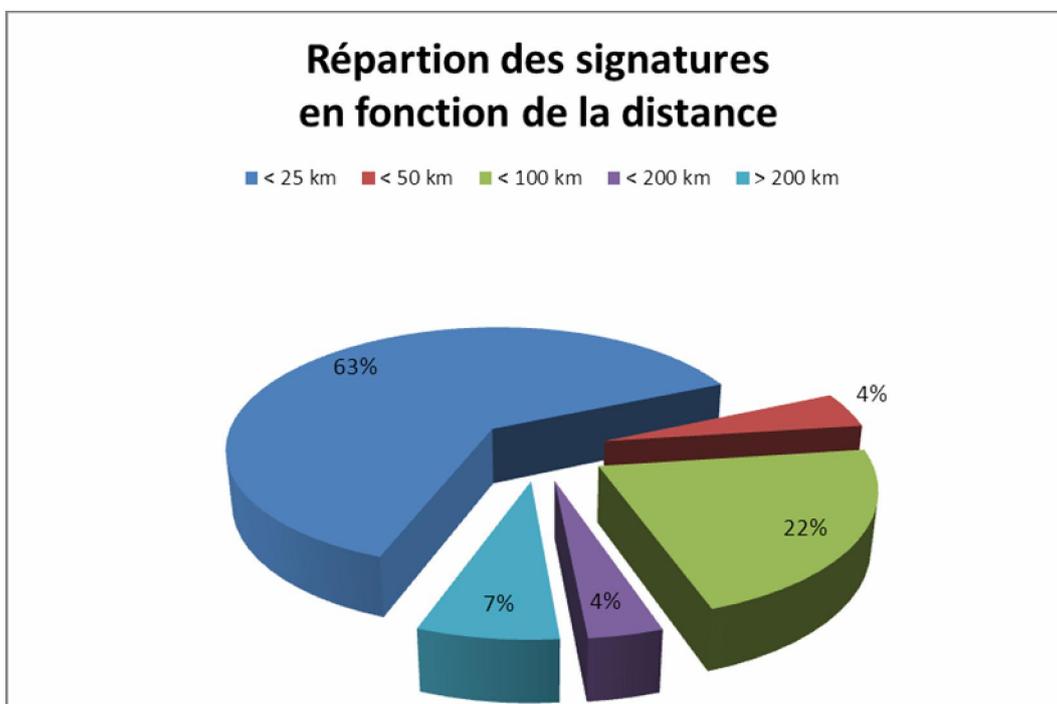
### Impact dramatique sur le bien immobilier de nombreux habitants

De très nombreux habitants n'acceptent pas ce projet et l'ont fait savoir. Une pétition locale recueille 242 signatures. La population de Villeneuve la Comtesse, de Vergné et La Croix Comtesse compte environ 1 000 personnes. Le taux de contestation du projet est donc supérieur à 24 %.

Les tableaux des pages suivantes représentent la répartition des signatures en fonction des départements, de la distance



Les signatures proviennent à 83% de personnes résidants en Charente Maritime.



Les signatures proviennent à 63 % de personnes habitant à moins de 25 km de Villeneuve la Comtesse.

**La population rejete ce projet**

Pourquoi s'acharner à défigurer la campagne déjà désertée par les transports, les commerces, le monde médical et l'emploi ? L'activité touristique est une des principales ressources de nos campagnes grâce à sa tranquillité, ses paysages et son patrimoine naturel et bâti. Le tourisme rural est-il, lui aussi à son tour, condamné à disparaître face à des sites industriels éoliens ?

Beaucoup d'habitants des campagnes ont peu de revenus, leur seul bien est l'immobilier dont la valeur s'effondre devant les parcs industriels éoliens. L'appauvrissement des campagnes défavorisées progresse. Assiste-t-on alors à une désertification programmée de certaines de nos campagnes de Poitou Charente ?

Devant cette dictature économique de l' éolien, soi-disant « écologique », la colère des citoyens gronde face à ces armées de mâts métalliques qui envahissent et hachent l'horizon des campagnes.

Considérant de façon argumentée que :

- la population a été écartée de l'élaboration et des décisions majeures du projet de façon contraire à la Convention d'AARHUS, au Code de l'Environnement et à la directive du Ministère de l' Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ,
- le projet ainsi envisagé est destructeur de Paysage, « *fondement de l'identité* » de la population tel que défini par la Convention Européenne du Paysage de Florence,
- les sociétés MAIA-EOLIS et MSE La Prévoterie ont minimisé dans leur documentation technique l'impact du projet sur la population, le pays et le patrimoine,
- La prolifération excessive des projets industriels éoliens : plus de 48 machines de plus de 130 m de hauteur dans le pays à moins de 7 à 8 km de Villeneuve la Comtesse,
- l'opposition locale de la population (taux de contestation locale 24 %) et son rejet de ce projet sont très forts,
- des avis défavorables ont été prononcés par le commissaire enquêteur lors de l'enquête publique, par la Direction des Affaires Culturelles et par la Commission Départementales de la Nature, des Paysages et des Sites (§ 5, 8 et 10),
- certains photomontages ont été trompeurs à Villeneuve la Comtesse, à Vergné, au Château de Villeneuve la Comtesse, etc...
- La co-visibilité des éoliennes et de l' église depuis le Château de Villeneuve la Comtesse est démontrée,
- les Mairies de Villeneuve la Comtesse et Vergné ont manqué à leurs devoirs d'information, d'écoute et de protection de la population (§ 11b),
- l'impact financier sur l' immobilier est inacceptable pour de nombreux habitants de Villeneuve la Comtesse, La Croix Comtesse et Vergné,
- il y a un très fort risque sur l'activité économique du pays et en particulier pour certains habitants de la commune de Vergné (Gîtes ruraux et activités touristiques locales)

les collectifs de Villeneuve la Comtesse, de Vergné, de La Croix Comtesse et de tous les lieudits  
les 250 personnes qui ont signé localement la pétition,  
les 1550 signataires de la pétition sur Internet,  
les 35 associations qui soutiennent cette action,  
ont demandé l'annulation et le retrait des permis de construire et d'exploiter le site industriel de production d' électricité accordés par arrêtés préfectoraux à la société MSE La Prévoterie.

**Rejoignez les et demandez votre adhésion aux collectifs d' opposition  
à ce projet destructeur pour l' avenir de vos communes**

Villeneuve la Comtesse Environnement – 06 08 74 04 92 – [VLC.Environnement@free.fr](mailto:VLC.Environnement@free.fr)